



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 02 juin 2022

n° 078-22 C

Objet : *RS - Versement d'une subvention à la commune de Bassens dans le cadre de l'assistance sur l'étude d'urbanisme pré-opérationnel, secteur la Livetaz sur le site du centre hospitalier spécialisé*

- date de convocation le 27 mai 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi deux juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 46

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Cécile Trahand

Danièle Goddard

Christophe Pierretton

Martine Lambert - Alain Thieffenat

Eric Delhommeau

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Corinne Charles - Franck Morat - Emilio Pla Diaz

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoz

Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Jean-Maurice Venturini

Alain Saurel

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Jacques Henriot

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 20

de Luc Berthoud à Philippe Gamen - de Brigitte Bochaton à Bruno Stellan - de Arthur Boix-Neveu à Danièle Goddard - de Daniel Bouchet à Claire Plateaux - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Jean-Pierre Casazza à Alain Caraco - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Hervé Ferroud-Plattet à Marie Perrier - de James Hallay à Grégory Basin - de Laïla Karoui à Alexandra Turnar - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Josette Rémy à Alexandre Gennaro - de Farid Rezzak à Jean-Benoît Cerino - de Serge Tichkiewitch à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 16

Anne-Marie Barouti - Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Claudine Bonilla - Frédéric Bret - Pierre Brun - Michel Camoz - Isabelle Dunod - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Sabrina Haerincq - Max Joly - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 02 juin 2022

délibération n° 078-22 C

objet **RS - Versement d'une subvention à la commune de Bassens dans le cadre de l'assistance sur l'étude d'urbanisme pré-opérationnel, secteur la Livetaz sur le site du centre hospitalier spécialisé**

Corine Wolff, vice-présidente chargée de l'urbanisme et du droit des sols, rappelle que suite à la délibération n° 185-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020, Grand Chambéry se positionne en assistance auprès des communes afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du PLUi HD, notamment en proposant une aide aux communes sur leur stratégie et sur le montage de leurs projets urbains. Ce montage associe plusieurs compétences de Grand Chambéry pour offrir une prestation et une expertise complètes aux communes jusqu'à la phase opérationnelle.

Dans ce cadre, Grand Chambéry a lancé un appel à projets en janvier 2021 afin de recueillir auprès des communes les propositions d'opérations d'aménagement susceptibles d'être éligibles à cet accompagnement. Le comité de pilotage aménagement du 5 mars 2021 a déterminé les dossiers éligibles à l'accompagnement financier de Grand Chambéry, dont le dossier « la Livetaz sur le site du centre hospitalier spécialisé (CHS) » de la commune de Bassens.

Ce dossier prévoit l'assistance sur l'étude d'urbanisme pré-opérationnel, secteur la Livetaz sur le site du CHS.

Par délibération n° 22/284 du 22 février 2022, la commune de Bassens a sollicité Grand Chambéry pour le versement d'une subvention destinée à financer cette assistance d'un montant de 20 280 € HT.

Conformément à la délibération n° 185-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020, la subvention peut s'élever jusqu'à 10 % du montant de l'étude, avec un plafond à 15 000 € HT, dans la limite des inscriptions budgétaires. Le montant de la subvention est de 2 028 €.

En cas de réalisation partielle de l'étude, la commune de Bassens reversera à Grand Chambéry une partie de la subvention perçue, à hauteur de 10 % du montant non réalisé de l'étude.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 185-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 approuvant la définition de la nature et des modalités de l'accompagnement des projets d'urbanisme structurants communaux par Grand Chambéry,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 22/284 du 22 février 2022 de la commune de Bassens,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le versement d'une subvention à la commune de Bassens pour le dossier « assistance sur l'étude d'urbanisme pré-opérationnel, secteur la Livetaz sur le site du CHS », d'un montant de 2 028 €,

Article 2 : précise que la subvention sera versée en une fois suite à l'établissement par la commune de l'ordre de service de démarrage de l'étude,

Article 3 : précise qu'en cas de réalisation partielle de l'étude, la commune reversera à Grand Chambéry une partie de la subvention perçue,

Article 4 : autorise le président à signer tout document à intervenir.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 078-22 C

Objet de l'acte : RS - Versement d'une subvention à la commune de Bassens dans le cadre de l'assistance sur l'étude d'urbanisme pré-opérationnel, secteur la Livetaz sur le site du centre hospitalier spécialisé

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 1 - A d'autres collectivités

Date de l'acte : 14 juin 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220614-lmc1H27457H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27457H1

Date de transmission en Préfecture : 15 juin 2022

Date de réception en Préfecture : 15 juin 2022

Publication : mercredi 15 juin 2022